



RAPPORT DE JURY

**Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)**

Présidente de jury : Madame ACLOQUE Anne, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

SESSION 2020

SAENES EXTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 03 postes

SAENES INTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 04 postes

Concours SAENES Classe supérieure	Inscrits	Présents	Admis/Liste principale	Inscrit/Listes complémentaires
Externe	102	28	3	3
Interne	160	95	4	4

Les concours SAENES classe supérieur de l'année 2020 présentent un caractère exceptionnel puisque les conditions sanitaires n'ont pas permis de maintenir une épreuve orale d'admission tant pour le concours externe que pour le concours interne.

Par ailleurs il est à noter que cette année, seulement 61 % des candidats inscrits au concours interne se sont présentés aux épreuves et qu'il n'y a eu que 27,5 % des candidats inscrits au concours externes qui ont composés.

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique** d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Ces candidats doivent justifier d'**au moins quatre années de services publics effectifs** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

II / LES EPREUVES :

Concours externe :

Epreuves d'admissibilité :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

2) Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Epreuve d'admission :

Consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

Concours interne :

Epreuve d'admissibilité :

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

Epreuve d'admission :

Consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3). Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

III/ STATISTIQUES CONCOURS EXTERNE :

Statistiques inscriptions : 102 candidats inscrits, 28 présents.

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de **10.87/20**.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	74	28	05/20	13.5/20	9.21/20

Epreuve écrite à options :	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Comptabilité Finance	10	4	2.75/20	11.25/20	8.88/20
Gestion Ressources Humaines	45	20	0.25/20	13.60/20	5.75/20
Droit - Questions Européennes	7	2	9.15/20	11.75/20	10.45/20
Economie Questions Européennes	12	2	8/20	14/20	11/20

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 11.875/20

Statistiques des candidats admis : 3 sur liste principale

Répartition hommes / femmes

Femmes	2
Homme	1

Statistiques des candidats admis sur liste complémentaire : 3 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	2
Homme	1

IV / COMPTE RENDU :

A / Epreuve écrite d'admissibilité : Cas Pratique

- le sujet de l'épreuve :

Le sujet retenu pour la session 2020 positionnait le candidat en qualité de SAENES responsable de gestion administrative et financière dans un lycée professionnel devant rendre une note d'information à l'adjoint gestionnaire de l'établissement portant sur les remboursements des frais liés au stage en entreprise.

Le sujet était concret et ne présentait pas de difficultés particulières. Il comprenait 3 questions dont un cas pratique composé de deux exercices précis. Il était particulièrement intéressant et différent des sujets habituels, mêlant compréhension de texte, esprit de synthèse et mise en œuvre des textes afin de proposer une solution pratique.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à retrouver dans les documents mis à leur disposition, les éléments pertinents pour répondre aux questions portant sur les grands principes des remboursements et sur les différentes sources de financements et aux deux points du cas pratique.

Le plus souvent la question sur les grands principes des remboursements était survolée ou à l'inverse le candidat perdu dans des détails ne répondait pas à la question. Le jury a le plus souvent été amené à constater des réponses soient très succinctes avec aucune référence aux textes concernés ou une référence incomplète, et une rédaction maladroite n'apportant que des détails confus et hors sujet.

En ce qui concerne le point relatif aux différentes sources de financement pouvant être utilisées pour couvrir les dépenses liées aux stages, là aussi le jury a constaté un grand nombre de réponses incomplète, voir une absence de réponses. Certaines présentaient également des digressions importantes totalement hors sujet.

Le cas pratique a également posé de nombreuses difficultés aux candidats. Le jury a constaté qu'une majorité des réponses étaient erronées et les calculs faux, qu'il y avait trop souvent qu'une partie des réponses. De nombreux candidats n'ont pas été assez attentifs aux questions posées. Ainsi beaucoup sont hors sujet sur le remboursement des frais kilométriques de l'élève et sur le remboursement des frais de l'enseignant. Le jury a constaté que les candidats n'ont pas su utiliser les documents à leur disposition qui pouvaient faciliter les réponses à apporter.

Les meilleures copies présentaient un exposé clair, structuré et une rédaction avec pas ou peu de fautes d'orthographe, des calculs justes.

Les candidats doivent apprendre à classer les informations qui sont donnés dans ce type d'exercice pour apporter des réponses construites, pertinentes, exhaustives et correctement écrites. Les éléments portés dans la copie doivent être suffisamment détaillés pour ne pas devenir illisibles et hors sujet.

B / Epreuve écrite d'admissibilité : Epreuve à options :

1) Gestion des ressources humaines :

- Le sujet de l'épreuve :

65 candidats inscrits et seulement 20 présents.

Le sujet était composé de 6 questions faisant appel à des connaissances théoriques et à une capacité d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions posées ne comportaient pas de complexité particulière mais imposaient aux candidats de s'appuyer sur une réglementation connue et des connaissances maîtrisées totalement en lien avec l'actualité.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Parmi les éléments en défaveur des candidats, le jury a noté un très grand nombre de copies avec une syntaxe inappropriée et une orthographe inacceptable. Il a également constaté une absence de rédaction des réponses, les candidats ne faisant qu'une énumération de connaissances approximatives et/ou ne développant pas un argumentaire étayé.

Parmi les plus mauvaises copies, des candidats ont totalement fait l'impasse sur au moins 2 questions et plus. Il y a également des candidats qui n'ont pas compris les questions et répondu « à côté ». Les candidats qui n'ont pas de points ou peu de points ont apporté des réponses sont souvent incomplètes ou partielles ou pas de réponse.

Les questions de cette épreuve portaient sur des questions RH spécifiques faisant appel à une connaissance approfondie de l'actualité, du fonctionnement d'instances auxquelles sont associés les partenaires sociaux et à une compréhension et une analyse fine des lois.

Sur beaucoup de questions, le jury a constaté que les candidats ont répondu à des questions en portant exclusivement une réflexion sur des attendus personnels. Il n'y a pas eu d'analyse de l'existant et des perspectives et les objectifs n'ont pas été abordés.

La question 3 est l'une des questions qui manifestement a posé le plus de difficultés aux candidats. Un grand nombre n'ont tout simplement pas répondu ou répondu très partiellement.

En ce qui concerne la question 4, le jury a constaté que si d'une manière générale les candidats ont une notion des RPS, un grand nombre de candidats n'ont absolument pas abordé le rôle du CHSCT dans la politique de prévention.

Question 5, beaucoup de réponses manquent de précisions quant à la loi de référence et les conditions d'application. Souvent les modalités réglementaires ne sont que partiellement abordées ou pas du tout. Quant aux difficultés de mise en œuvre de la rupture conventionnelle, le sujet est le plus souvent abordé là encore que du seul point de vue de l'agent.

C'est également souvent sous un point de vue exclusivement agent que des réponses sont apportées à la question 6 et lorsque ce n'est pas le cas, les réponses restent succinctes et imprécises.

Il est toujours étonnant de constater l'absence de préparation à un concours notamment sur des sujets d'actualité telle que la loi de transformation de la fonction publique et la rupture conventionnelle. Le jury rappelle la nécessité de préparer un concours et invite les candidats à réfléchir aux attendus.

2) Droit public et questions européennes :

- Le sujet de l'épreuve :

14 candidats inscrits à cette épreuve et seulement 2 présents.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Le jury invite les candidats présentant cette épreuve à posséder des connaissances solides qui doivent permettre d'aborder des notions de base mais essentielles avec une argumentation construite et détaillée. Il est également rappelé toute l'importance et le soin à apporter à l'orthographe.

3) Economie et questions européennes :

- Le sujet de l'épreuve :

9 candidats inscrits à cette épreuve et seulement 2 présents.

Le sujet comprenait 7 questions dont 3 relevaient de questions sur le droit européen.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Il est important dans cette épreuve que les candidats maîtrisent l'argumentation juridique. Une bonne copie présente des connaissances approfondies, développées avec clarté dans des termes précis et appropriés.

4°) Comptabilité et finances :

- Le sujet de l'épreuve :

14 candidats inscrits à cette épreuve et seulement 4 présents.

Le sujet était composé de six exercices portant sur la TVA, sur le calcul de l'impôt, sur la comptabilisation des achats, sur le calcul et l'analyse des coûts, sur la fin d'exercice comptable et sur une connaissance de la comptabilité et de certains enjeux. Chacun des exercices comportaient au minimum deux questions et faisait appel à la connaissance et la compréhension de principes comptables.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

La meilleure des quatre copies montre une maîtrise et une connaissance des concepts de comptabilité. Les questions demandant une analyse ont des réponses étayées et pertinentes.

Les mauvaises copies, voire très mauvaises, montrent aucune pertinence dans les raisonnements et les commentaires, des calculs rarement justes et un manque total de maîtrise des concepts de comptabilité.

Sur les 4 copies corrigées, le jury a constaté cette année encore que certains candidats choisissent cette épreuve sans connaître les bases fondamentales de la comptabilité. C'est assez incompréhensible au regard des exercices donnés. Par contre, cette épreuve est en générale très bien réussie par le candidat qui maîtrise les notions comptables et plus.

V / STATISTIQUES CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 160 candidats inscrits, 95 présents.

Statistiques à l'admission : 4 admis sur liste principale

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 13.45/20.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	65	95	02.95/20	15.75/20	09.37/20

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 4 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	0

VI / COMPTE RENDU :

A / Epreuve écrite d'admissibilité : Cas pratique

Pour ce concours de SAENES interne de classe supérieure, il y a eu 160 candidats inscrits pour 4 postes proposés. Seulement 95 candidats se sont présentés aux épreuves.

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet retenu pour la session 2020 positionnait le candidat en qualité de SAENES responsable de gestion administrative et financière dans un lycée professionnel devant rendre une note d'information à l'adjoint gestionnaire de l'établissement portant sur les remboursements des frais liés au stage en entreprise.

Le sujet était concret et ne présentait pas de difficultés particulières. Il comprenait 3 questions dont un cas pratique composé de deux exercices précis. Il était particulièrement intéressant et différent des sujets habituels, mêlant compréhension de texte, esprit de synthèse et mise en œuvre des textes afin de proposer une solution pratique.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les meilleures copies présentent un travail de synthèse, une rédaction structurée et fluide avec très peu ou pas de fautes d'orthographe et des références précises aux textes réglementaires. Les réponses apportées sont détaillées sans éléments superflus ou hors sujet.

Si globalement les devoirs répondent au sujet, un nombre non négligeable de candidats a du mal à respecter la commande, sur le fond ou sur la forme. Ainsi, des devoirs ne reprenaient pas la structure induite par les questions et ont souhaité faire preuve d'originalité en proposant un plan différent. Si cela est bien amené et permet de répondre à toutes les questions, cela peut être intéressant, toutefois il a pu arriver que par ce biais qu'une question soit omise dans le traitement du sujet (question 2 notamment lorsque la présentation reprenait les éléments de théorie et de cas pratique en deux thèmes élève / agent).

Sur le fond, là encore des candidats, soit par tentation d'aller au-delà de la commande soit par incompréhension de la question, ont réalisé un hors sujet pourtant relativement difficile vu le thème et les questions.

Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à retrouver dans les documents mis à leur disposition, les éléments pertinents pour répondre aux questions portant sur les grands principes des remboursements et sur les différentes sources de financements ainsi que sur les réponses à apporter aux cas pratiques. Les candidats doivent apprendre à classer les textes mis à leur disposition pour apporter des réponses construites, pertinentes, exhaustives et correctement écrites.

Les cas pratiques ont posé des difficultés aux candidats. Il y a eu de nombreuses incompréhensions, beaucoup d'erreurs de calcul et pas de méthodologie ni de démonstration des résultats apportés. Il est important que le candidat donne une réponse explicite (argumentée et détaillée) sur ce qu'il propose. Les cas pratiques, par leur nature, ont permis une correction relativement binaire (juste / faux) et objective.

Les principales difficultés repérées peuvent être résumées par les points ci-dessous :

- Analyse insuffisante de l'énoncé des questions
- Analyse insuffisante des documents

- Faible appropriation des données dans le cadre de la synthèse attendue
- Absence fréquente d'esprit de synthèse (propos fleuves, voire recopiage de morceaux de textes)
- Inversement propos laconiques, listes à puces et présentation de calculs sans explication, voire carrément invitation à aller lire les textes
- Méconnaissance des règles de base de la rédaction administrative, sans parler des fautes d'orthographe et de syntaxe.

Par ailleurs, il est rappelé aux candidats qu'à ce niveau de concours, il n'appartient pas aux membres du jury de reconstituer les phrases, de lire des listes à la Prévert sans phrases construites.

Enfin, les candidats doivent être vigilent à la présentation de leur devoir et veiller par cette présentation à ne provoquer une rupture d'anonymat.

La présidente du jury,

Mme ACLOQUE Anne
Secrétaire Générale de la DSDEN 73